



VILLE D'HORNAING

59171

DECISION N° 2023-9

Objet : Suppression de la régie n°541162 – Frais de missions des élus et du personnel

Le Maire d'Hornaing,

Vu la délibération du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs, notamment le point 7 relatif à la création, modification, suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Vu la délibération du 25 janvier 1980 instituant la régie d'avances n° 541162 pour le paiement des dépenses liées aux frais de mission des élus et du personnel,

DECIDE

De supprimer la régie n° 541162 pour le paiement des dépenses liées aux frais de mission des élus et du personnel.

De prendre un arrêté municipal de suppression de régie.



Fait à Hornaing, le 2 juin 2023

LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY.

